

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-4334-2026  
PHASE 1  
Volet prioritaire

---

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

CAUSE TARIFAIRE 2026-2027  
D'ÉNERGIR, S.E.C.

---

ÉNERGIR, s.e.c.

Demanderesse

-et-

REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION,  
L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ  
ÉNERGÉTIQUES (RTIEÉ),  
un Regroupement comprenant les organismes  
suivants : l'Association québécoise de lutte  
contre la pollution atmosphérique (AQLPA),  
Stratégies Énergétiques (S.É.), le Groupe  
d'Initiatives et de Recherches Appliquées au  
Milieu (GIRAM) et Énergie solaire Québec  
(ÉSQ).

Intervenant

---

**MÉMOIRE SUR LE TARIF DE RÉCEPTION PROVISOIRE SEMER ET  
SUR LA CRÉATION D'UN COMPTE REPORTÉ PUIS L'AUTORISATION DES COÛTS D'ÉTUDES DE  
CAPACITÉ D'ENTREPOSAGE D'IG-ST-FLAVIEN (JALON 1)**

Jean Schiettekatte, Analyste  
André Bélisle, Analyste  
Dominique Neuman, LL.B., Procureur

Préparé pour:

Le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ),  
un Regroupement comprenant les organismes suivants :  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)  
Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)  
Énergie solaire Québec (ÉSQ)

Le 27 mai 2026

---

**Pièce RTIEÉ-1 - Document 1**

**Mémoire sur le tarif de réception provisoire SEMER et sur la création d'un compte reporté puis l'autorisation  
des coûts d'études de capacité d'entreposage d'IG-St-Flavien (Jalon 1)**

**Jean Schiettekatte, analyste, André Bélisle, analyste, Dominique Neuman, LL.B., Procureur  
Préparé pour le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)**

---

**Pièce RTIÉE-1 - Document 1**

**Mémoire sur le tarif de réception provisoire SEMER et sur la création d'un compte reporté puis l'autorisation des coûts d'études de capacité d'entreposage d'IG-St-Flavien (Jalon 1)**

**Jean Schiettekatte, analyste, André Bélisle, analyste, Dominique Neuman, LL.B., Procureur  
Préparé pour le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)**

## TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION.....	1
1 - LE TARIF DE RÉCEPTION PROVISOIRE SEMER .....	3
2 - LA CRÉATION D'UN COMPTE REPORTÉ PUIS L'AUTORISATION DES COÛTS D'ÉTUDES DE CAPACITÉ D'ENTREPOSAGE D'IG-ST-FLAVIEN (JALON 1) .....	7
CONCLUSION.....	9

## SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Le numéro des recommandations réfère à la présente Phase 1,  
puis au numéro du chapitre du présent mémoire.

### RECOMMANDATION RTIÉÉ NO. 1-1

LA

Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉÉ)* invite la Régie de l'énergie à

## PRÉSENTATION

1 - La Régie de l'énergie est saisie d'une [Demande réamendée B-0095 d'Énergir](#) relative à sa cause tarifaire 2026-2027 au présent dossier R-4334-2026.

2 - La Régie de l'énergie, par ses lettres [A-0008](#) et [A-0013](#), en a encadré l'examen, en prévoyant le présent volet prioritaire portant :

- a) sur le tarif de réception provisoire SEMER et
- b) sur la création d'un compte reporté puis l'autorisation des coûts d'études de capacité d'entreposage d'IG-St-Flavien (Jalon 1)

3 - Énergir a déposé sa preuve quant à ces sujets préliminaires.

4 - **Le présent rapport constitue le mémoire du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* quant à ces sujets préliminaires.**

5 - *Le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* est un Regroupement comprenant les organismes suivants : l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies Énergétiques (S.É.), le Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM) et Énergie solaire Québec (ÉSQ). Il est plus amplement décrit en annexe de sa demande d'intervention au dossier R-4257-2024 portant sur l'établissement des tarifs 2024-2025 d'Énergir.

---

**Pièce RTIEÉ-1 - Document 1**

**Mémoire sur le tarif de réception provisoire SEMER et sur la création d'un compte reporté puis l'autorisation des coûts d'études de capacité d'entreposage d'IG-St-Flavien (Jalon 1)**

**Jean Schiettekatte, analyste, André Bélisle, analyste, Dominique Neuman, LL.B., Procureur  
Préparé pour le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)**



1

## LE TARIF DE RÉCEPTION PROVISOIRE SEMER

6 - Il est mis en preuve que, si le tarif de réception provisoire du gaz de source renouvelable (GSR) de SEMER (*et donc son droit d'injecter*) à Sainte-Claire-de-Bellechasse était refusé, le biogaz (*principalement du CH<sub>4</sub>*) de ses sites continuerait d'être déversé dans l'atmosphère pendant le délai d'attente de la complétion du Centre d'injection prévu à Saint-Flavien. Il en résulterait un accroissement des émissions de gaz à effet serre (GES), puisqu'en brûlant le méthane en CO<sub>2</sub> pour en consommer l'énergie, le réchauffement climatique en résultant est 25 fois moindre sur 100 ans : **GOVERNEMENT DU CANADA**, [Potentiels de réchauffement planétaire](#), 2 mai 2024.

Le tout, à moins que SEMER torche ce biogaz, comme elle le fait actuellement selon **ÉNERGIR**, Dossier R-4334-2026, [Pièce B-0100, Énergir-T, Doc. 4, page 8, Réponse 1.15 à la FCEI](#), mais un tel gaspillage énergétique n'est guère logique et signifierait, *mutatis mutandis*, qu'une quantité correspondante de gaz fossile consommé au Québec ne serait pas remplacée par du GSR :

**ÉNERGIR**, Dossier R-4334-2026, [Pièce B-0091, Énergir-T, Doc. 1, page 4, Réponse 1.4 à la Régie](#) :

*[...] la solution temporaire permet à la SEMER de cesser de rejeter des GES à l'atmosphère sans remplacer des GES d'origine fossile, tel que souhaité par le gouvernement avec la subvention octroyée à la SEMER. Elle permet aussi notamment de contribuer à l'atteinte des cibles fixées par règlement et de contribuer au développement de la filière de production de GSR.*

**Régie de l'énergie - Dossier R-4334-2026 Cause tarifaire 2026-2027 d'Énergir – Ph.1, Volet prioritaire**

---

7 - Par ailleurs, l'impossibilité pour Énergir de rémunérer le GSR de SEMER pendant le délai d'attente de la complétion du Centre d'injection prévu à Saint-Flavien obligerait, encore une fois, à renégocier à la hausse le prix d'un contrat d'approvisionnement en GSR québécois, une pratique qui est certes possible et raisonnablement acceptable, mais dont on tente de réduire l'occurrence et qui a un impact sur le prix du GSR (volontairement acquis par des clients ou socialisé). Voir notamment : [Pièce B-0091, Énergir-T, Doc. 1, page 4, Réponse 1.4 à la Régie](#) et [Pièce B-0097, Énergir-T, Doc. 2, page 2, Réponse 1.1 à l'ACIG](#).

8 - Nous sommes satisfaits que les diverses alternatives examinées ne seraient pas davantage acceptables.

Entre autres, la possibilité d'un remplacement de ce GSR québécois par du GSR hors-Québec d'apparence moins coûteux (avant les bénéfices non énergétiques) ne nous apparaîtrait pas optimale et nous semblerait contraire aux avantages économiques, sociaux et environnementaux du GSR québécois que le [Décret 1240-2025, le 8 octobre 2025](#) requiert de prendre en compte (*combinés aux désavantages économiques, sociaux et environnementaux de certaines sources non québécoises de GSR, notamment dans certaines parties des États-Unis*), de tels avantages facilitant en outre la commercialisation de ce GSR auprès des clients volontaires québécois et accroissant l'avantage réputationnel que ces acheteurs en retireraient.

9 - Nous sommes également satisfaits que la solution temporaire se prolongerait de plein droit même en cas de retard plus étendu que prévu de la complétion du Centre d'injection de Saint-Flavien.

Nous notons aussi, positivement, que le tarif provisoire proposé par Énergir est ici formulé de façon générique, plutôt que spécifique à un seul fournisseur, ce qui est conforme aux bonnes pratiques tarifaires.

10 - Pour l'ensemble de ces motifs, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* loge la recommandation suivante :

**RECOMMANDATION RTIEÉ NO. 1-1  
LE TARIF DE RÉCEPTION PROVISOIRE SEMER**

Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* invite la Régie de l'énergie à approuver le tarif de réception provisoire SEMER proposé par Énergir.



2

**LA CRÉATION D'UN COMPTE REPORTÉ PUIS L'AUTORISATION DES COÛTS D'ÉTUDES DE CAPACITÉ D'ENTREPOSAGE D'IG-ST-FLAVIEN (JALON 1)**

11 - De façon générale, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)* est favorable à la recherche de solutions optimales pour accroître l'équilibrage d'Énergir en franchise et ainsi éviter le possible gaspillage en infrastructures et en approvisionnements qui consisterait en l'achat de davantage de transport.

12 - Les réponses 2.4 et 2.5 d'Énergir à la FCEI et surtout ses réponses 7.11 et 8.1 et 8.2 à AHQARQ et 1.1 au RNCREQ confirment l'utilité des Études pour s'assurer que la meilleure solution environnementale (entreposage St-Flavien) soit aussi la plus économique (par rapport à Transport)

13 - Les réponses 7.4 à 7.8 d'Énergir à l'AHQARQ confirment la prudence d'une autorisation des coûts par jalon.

14 - Il est certes inhabituel qu'en plus de créer un compte de frais reportés, Énergir demande déjà à la Régie de préautoriser la disposition de ce compte et donc les coûts d'études qu'il contiendra : Voir réponse 7.10 d'Énergir à l'AHQ-ARQ.

Énergir a toutefois antérieurement procédé de telle manière avec Intragaz dans le passé, avec l'approbation de la Régie, ce qui est sage car autrement Énergir serait sujette au risque de ne pas pouvoir récupérer de tels coûts dans ses tarifs, ce qui la désinciterait de

rechercher des solutions optimales pour accroître son équilibrage en franchise et ainsi éviter le possible gaspillage en infrastructures et en approvisionnements qui consisterait en l'achat de davantage de transport.

15 - Pour l'ensemble de ces motifs, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* loge la recommandation suivante :

**RECOMMANDATION RTIEÉ NO. 1-2**

**LA CRÉATION D'UN COMPTE REPORTÉ PUIS L'AUTORISATION DES COÛTS D'ÉTUDES DE CAPACITÉ D'ENTREPOSAGE D'IG-ST-FLAVIEN (JALON 1)**

Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* invite la Régie de l'énergie à accepter la création d'un compte reporté puis l'autorisation des coûts d'études de capacité d'entreposage d'IG-St-Flavien (Jalon 1), telles que proposées par Énergir.

## CONCLUSION

**16 -** Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons la Régie de l'énergie d'accueillir les recommandations énoncées au présent mémoire, lesquelles sont également reproduites au sommaire.

---